

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2005 À 20 HEURES 30

Convocation du 18 octobre 2005.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi vingt-cinq octobre deux mil cinq à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, GUÉLIN, CLÉMOT, MUSSEAU, et ARNAUD.

Absent : M. MARTINAUD

Mme BRÉARD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 09 septembre 2005 est adopté à l'unanimité.

AVANCEMENT DU CHANTIER

STEP

L'unité de traitement des eaux usées de Rouffiac aura une capacité de 360 équivalent habitant. Les eaux usées collectées sur la commune (villages du Pradeau et le Bourg) seront épurées par l'intermédiaire de filtres plantés de roseaux. La filière comportera deux étages de filtration alimentés par bâches. Les travaux ont commencé en octobre 2005 pour une mise en service de l'unité de traitement prévue en janvier 2006. Le coût global des travaux de l'unité de traitement des eaux usées est de 148 500 € financé par le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, le Conseil Général de Charente-Maritime et l'agence de l'eau Adour Garonne.

VOIRIE

Les travaux de voirie de la rue de la Charente ont commencé et devraient se terminer fin novembre. La commune élargira le trottoir de la parcelle n° 1125.

INFORMATION SYNDICAT MIXTE

Lors de la réunion du 13/10/05, M. Joël Arnaud a été élu président du Syndicat Mixte, Mme Brigitte Favreau est élue 1^{ère} vice-présidente, M. Claude Chiron est élu second vice-président et M. Boucard, maire de Pessines est élu 3^{ème} vice-président.

M. Joël Arnaud a envoyé à 2 familles un courrier de relance de paiement de factures. Le personnel du CLSH sera transféré à la CDC le 01/01/06.

Toute personne ayant son BAFA ou souhaitant faire des heures de ménage est priée de contacter la CDC de Saintes. Ces personnes pourront être appelées à la demande pour effectuer un travail sur place au CLSH. L'employeur sera la CDC.

Le Syndicat Mixte a décidé d'acheter un photocopieur au CLSH d'occasion d'un montant de 700 €, et il faudra prévoir d'acheter un rideau pour la maternelle.

Les animatrices du CLSH et les cantinières n'assureront plus la régie. Le percepteur souhaite s'en occuper directement.

SINISTRES : AIRE DE LOISIRS, ESPACE SAINTONGE ET MAIRIE

AIRE DE LOISIRS

M. le Maire s'est constitué partie civile dans cette affaire et sera assisté par l'avocat Maître Huberdeau, avocat au barreau de Saintes. Celui-ci attend d'avoir reçu tous les éléments de la part des assureurs pour pouvoir estimer le montant des dommages et intérêts. Les présumés coupables seront présentés au Tribunal Correctionnel le 27/10/05 à 14h00.

CAMBRIOLAGE A LA MAIRIE

Un cambriolage a eu lieu dans la nuit du 27 au 28/09. La commune de Rouffiac a déposé plainte pour un montant de 1000 € de vol. Nous sommes dans l'incapacité, pour l'instant, de dire si des documents officiels ont disparu.

SINISTRE ESPACE SAINTONGE / CENTRE D'ACCUEIL DES CROISIÈRES FLUVIALES

A la demande du cabinet d'expertise TEXA et pour le compte de la compagnie d'assurances GROUPAMA Centre Atlantique, le Cabinet JOSENCI CONSULTANT a réalisé une expertise géotechnique sur la salle des fêtes de Rouffiac. Il résulte donc de cette reconnaissance :

- qu'il n'y a pas inadéquation des ouvrages de fondations,
- que l'affaissement très localisé du dallage paraît être la conséquence de l'action d'une surcharge ponctuelle générée par la cloison en maçonnerie.

En conclusion, la solution qui paraît la mieux adaptée est le remplacement de celle-ci par une cloison plus légère du type cloison sèche sur ossature métallique (Système S 180 de chez PREGYMETAL).

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur de la commission "Bâtiments", souhaite demander l'avis d'un professionnel avant qu'une décision définitive soit prise.

PROJET DE CARTE COMMUNALE

La réunion sur l'enquête publique a eu lieu le 18/10 à Rouffiac. 37 personnes étaient présentes. L'exposé réalisé par M. Labbé a été bien perçu. Quelques petites modifications vont être apportées. Le plan sera ensuite envoyé en consultation aux différents organismes. Le commissaire enquêteur rédigera son rapport en février 2006, celui-ci devrait être approuvé en avril/mai de la même année.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le planning actualisé après la réunion publique :

- Fin octobre 2005 :
 - o Elaboration du dossier complet de Carte Communale (rapport de présentation, planche de zonage, annexes)
 - o Transmission par la commune de 7 exemplaires de la Carte à la DDE, la DIREN, la DDAF, la Chambre d'Agriculture, le Syndicat des Eaux, le Syndicat d'Electrification et la Sous-Préfecture.
- Décembre 2005 :
 - o Publicité préalable à l'enquête, nomination du Commissaire Enquêteur
 - o Réunion de la Commission pour prise en compte des différents avis.
- Janvier 2006 : Enquête publique (1 mois).
- Février 2006 : Rapport du Commissaire Enquêteur (celui-ci dispose d'un mois pour le rédiger).
- Avril 2006 : Réunion de la Commission pour prise en compte du rapport du Commissaire Enquêteur
- Mai 2006 : Approbation par le conseil municipal.
- Juin 2006 : Contrôle de légalité : consultation officielle des différents services de l'Etat pour approbation de la Carte par le Préfet.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2005 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
6554	Contribut° org. Regroup.		20 000 €
6718	Autres charges except.		- 13 458 €
022	Dépenses imprévues		- 1 010 €
7381	Taxe add. Dts mutation	5 532 €	
	TOTAL	5 532 €	5 532 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

EMPRUNT SDEER

Dans le cadre des travaux d'aménagement du village, le SDEER a assuré la maîtrise d'ouvrage pour les travaux du réseau d'éclairage public 2004.

La réalisation du remplacement du foyer vétuste RU 83 et de l'éclairage du parking devant la mairie étant conforme au projet, il convient de procéder au règlement de la part communale qui s'élève à 2 145,88 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal opte pour un remboursement en cinq annuités à compter du 1^{er} février 2006 et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

PRÉPARATION DU 11 NOVEMBRE

Comme d'habitude : Nelly s'occupe des achats et David s'occupe du mousseux. La manifestation démarrera à 11 h.

MODIFICATION LOCAL INFORMATIQUE

Les personnes du club informatique demandent la transformation des locaux à l'étage et souhaitent emménager dans l'ancien bureau du foyer rural qui est plus grand car la fréquentation a augmenté. La cage d'escalier est devenue dangereuse du fait que de nombreux enfants viennent au club informatique. Le Foyer Rural achètera une porte et la fera poser afin de fermer le local.

M. Joël Arnaud annonce qu'il a fait un courrier au Syndicat Informatique concernant les possibilités d'accéder à l'ADSL et s'interroge sur les futurs investissements nécessaires pour le matériel informatique en 2006.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU SYNDICAT D'AEP

M. Jean Clémot est allé à une réunion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable à Chaniers le 30/09/05. Les 2 projets rue du Grand Chemin Chaussée et rue des Terres ont été acceptés. Le Syndicat va abandonner la station de pompage de Mortefond. Concernant les bouches à incendie le Syndicat d'AEP indique que les pompiers perçoivent une subvention pour faire monter des réserves dans les communes.

CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE SAINTONGE EN 2005

Mr Pierre-Yves JOUSSE, 14 rue Colbert 17610 CHANIERES, le gérant du "Moulin de la Baine" a demandé la location de l'Espace Saintonge pour le réveillon du 31 décembre 2005. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe la location à 300 € par jour, cuisine et lave-vaisselle (hors produits) compris ;
- précise que le nettoyage reste à la charge du locataire ;
- fixe la caution à 500 € ;
- fixe la réservation à 150 € par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures.